

Régulation temporaire de l'accès aux urgences

Confronté à un manque d'effectif médical aux urgences et en dépit des efforts menés pour trouver un remplacement, le Centre Hospitalier de Guingamp réorganise temporairement l'accueil du public au service des urgences :

Du mercredi 22 au dimanche 26 octobre 2025, l'accès aux urgences sera régulé chaque nuit, de 18h30 à 8h30.

Comment accéder aux soins pendant cette période ?

Avant de vous déplacer aux urgences, composez le 15 (SAMU / Centre 15) ou le 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes.

Le SAMU / Centre 15 :

- Vous orientera vers la structure la plus adaptée à votre situation (maison médicale de garde, établissements de santé partenaires, etc.) ;
- Vous apportera un conseil médical personnalisé ;
- Organisera, si nécessaire, votre transport sanitaire (pompiers ou ambulances privées).

Les patients qui se présenteraient spontanément seront accueillis et régulés à leur arrivée par l'Infirmière d'Accueil et d'Orientation avec l'appui du SAMU 22, pour leur apporter la réponse la plus adaptée en concertation avec les médecins du centre 15 (seules les urgences nécessitant des soins immédiats et/ou vitaux seront prises en charge au sein du service, les autres usagers pourront être réorientés sur un autre établissement, ou vers la maison médicale).

Pour rappel, il n'y a pas d'interruption des gardes de médecine générale à la Maison Médicale de Garde.

CONTACT PRESSE :

Maud POULIQUEN

Chargée de communication

maud.pouliquen@armorsante.bzh

07 85 98 52 60 / 02 96 44 80 74